

### Contenu

Importance de l'ASF .....	2
Composantes de l'ajustement stocks-flux : facteurs contribuant à la dette des administrations publiques.....	3
Capacité de financement (+) / Besoin de financement (-) (PDE B.9).....	4
Acquisition nette d'actifs financiers.....	4
Autres actifs et passifs financiers .....	5
Autres ajustements .....	6
Écart statistique.....	7
Ajustement stocks-flux pour les administrations publiques - moyenne 2002-2005 - en % du PIB.....	8

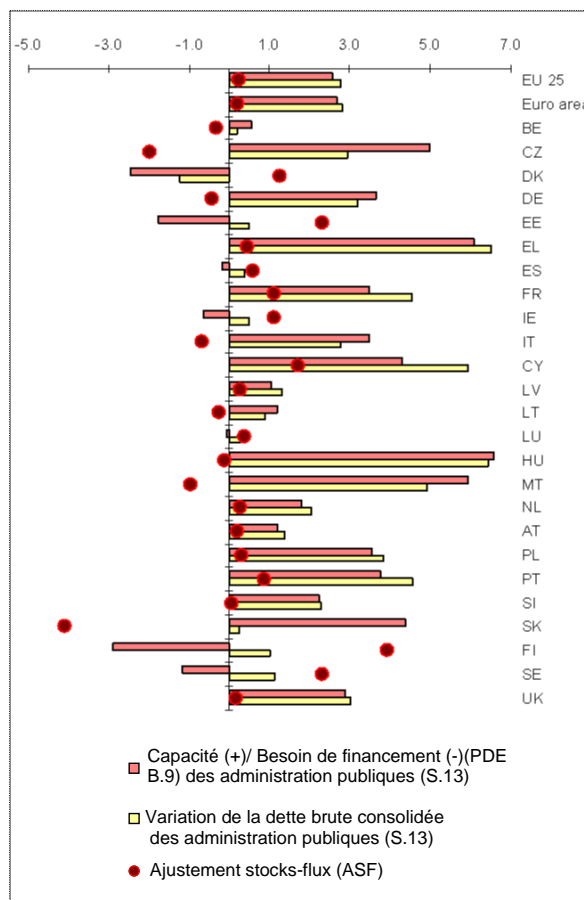


# L'ajustement stocks-flux dans les comptes publics

**Eurostat suit de près les principaux facteurs contribuant aux variations de la dette publique autres que les déficits/excédents publics (l'ajustement stocks-flux).**

L'ajustement stocks-flux (ASF) est la différence entre la variation de la dette publique et le déficit/l'excédent des administrations publiques sur une période donnée. Bien que les ASF s'expliquent généralement par des motifs légitimes, ils sont suivis de près par Eurostat dans le cadre du contrôle de la qualité des données pour la procédure concernant les déficits excessifs (PDE)<sup>1</sup>, afin de veiller à la cohérence des données transmises. La figure 1 illustre la moyenne des ASF entre 2002-2005 pour chaque État membre, ainsi que le déficit/excédent public (signe inversé) et la variation de la dette publique, en pourcentage du PIB. Cette publication entend essentiellement introduire les composantes de l'ASF et proposer une analyse de leurs spécificités et tendances. Elle comprend également des commentaires spécifiques à chaque pays.

**Figure 1 : Déficit public (signes inversés), dette de Maastricht et ajustement stocks-flux en pourcentage du PIB : moyennes 2002-2005**



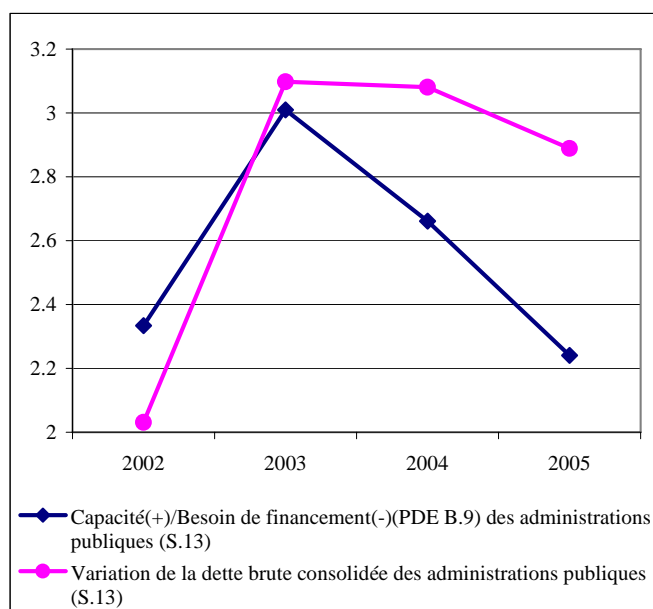
<sup>1</sup> Le règlement n°3605/93 du Conseil, modifié, établit les procédures de surveillance budgétaire de l'UE, en incluant les définitions de déficit et de dette. Les données dans le cadre de la procédure de déficit excessif sont envoyées par les États membres à Eurostat. Voir l'annexe méthodologique pour les définitions du déficit et de la dette publics ainsi que de la consolidation.

## Importance de l'ASF

L'ajustement stocks-flux (ASF) traduit l'écart entre la variation d'encours de la dette publique et le flux du déficit/excédent annuel. Il est communément admis que les déficits contribuent à une augmentation des niveaux de la dette alors que les excédents les réduisent. Cependant, comme l'illustre la figure 1, la variation de la dette publique résulte également d'autres facteurs. Un ASF positif signifie que la dette publique augmente davantage que le déficit annuel (ou diminue moins que ce qu'implique l'excédent). Au contraire, un ASF négatif indique que la dette publique augmente moins que le déficit annuel (ou diminue plus rapidement que ce qu'implique l'excédent).

L'importance de l'ASF a été soulignée à maintes reprises, étant donné que le suivi statistique des résultats des finances publiques exige de comprendre la cohérence entre les deux indicateurs fiscaux clés, le déficit et la dette publics. Il a été expliqué que le déficit bénéficiant d'une attention particulière dans le cadre de la surveillance budgétaire multilatérale de l'UE (PDE et Pacte de stabilité et de croissance), les gouvernements peuvent avoir tendance à sous-déclarer leurs déficits en rapportant des opérations sous l'ASF. Certains postes de l'ASF, tels qu'Actions et autres participations, Autres actifs financiers, Accroissement net d'autres passifs et Écarts statistiques, peuvent être utilisés pour mieux cacher des déficits et sont donc étroitement contrôlés par Eurostat. Cependant, les ASF s'expliquent généralement par des motifs légitimes.

**Figure 2 : Evolution de la variation de la dette et du déficit annuel dans les 25 États membres de l'UE, en pourcentage du PIB**



Comme l'illustre la figure 2, si le déficit global des États membres diminue depuis 2003, l'évolution du niveau de la dette publique est restée stable en 2004 et a commencé à diminuer légèrement seulement en 2005. Le niveau de l'ASF est passé de -0,3% en 2002 à +0,6% du PIB pour l'UE25 en 2005.

Alors que les niveaux moyens d'ASF pour l'UE25 restent modestes dans l'ensemble lorsqu'ils sont exprimés en pourcentage du PIB, l'examen des données des pays indique que les ASF sont considérables pour bon nombre d'entre eux.

Le tableau 1 présente l'ASF pour les années 2002-2005 en pourcentage du PIB. D'importants ASF positifs réguliers peuvent être observés en Estonie, à Chypre, en Finlande et en Suède. D'un autre côté, des valeurs négatives régulières considérables sont relevées en République tchèque et en Slovaquie. Plusieurs pays affichent quelques ASF annuels importants, mais de signes variables d'une année à l'autre (Belgique, Danemark, Italie, Luxembourg, Malte, Pologne et Portugal).

50 % des ASF annuels observés pour les États membres entre 2002 et 2005 dépassaient 1 % du PIB en valeurs absolues et 20% dépassaient même 2 % du PIB. Tous les États membres ont signalé au moins un ASF de plus de 1,2 % du PIB durant les quatre années visées, à l'exception du Royaume-Uni (son ASF le plus élevé étant de 0,5 % du PIB en 2004).

**Tableau 1 : Ajustement stocks-flux en 2002-2005, en pourcentage du PIB**

	2002	2003	2004	2005
UE 25	-0.3	0.1	0.4	0.6
Zone Euro	-0.4	0.0	0.3	0.7
BE	0.4	-2.0	0.7	-0.5
CZ	-2.3	-3.8	0.0	-2.0
DK	1.9	-0.2	2.7	0.6
DE	-1.3	0.0	-0.6	-0.1
EE	1.7	2.6	2.4	2.4
EL	-0.3	-0.5	1.1	1.4
ES	0.5	-0.2	0.6	1.4
FR	0.7	1.6	0.8	1.2
IE	-0.1	1.3	1.8	1.3
IT	-2.1	-1.6	0.2	0.7
CY	1.5	2.3	2.1	0.8
LV	-1.5	1.1	1.2	0.2
LT	-0.6	-0.4	-1.3	1.1
LU	2.5	0.5	-0.5	-1.0
HU	0.8	0.4	0.0	-1.7
MT	-3.9	1.0	-0.2	-0.8
NL	-0.3	-0.4	0.2	1.4
AT	0.8	-1.2	0.7	0.4
PL	2.0	1.0	-2.1	0.1
PT	2.2	-0.6	0.6	1.1
SI	1.8	-1.1	0.1	-0.6
SK	-9.2	-0.7	0.4	-7.0
FI	4.3	6.1	4.0	1.3
SE	-0.2	1.7	2.8	4.8
UK	-0.3	0.1	0.5	0.2

Pour expliquer les différences entre les États membres illustrées ci-dessus, nous devons considérer les composantes de l'ASF, car il apparaît que celles-ci se compensent souvent.

## Composantes de l'ajustement stocks-flux : facteurs contribuant à la dette des administrations publiques

L'ASF est composé de 15 éléments. La présente publication regroupe ces composantes en rubriques principales.

Le tableau 2 présente les composantes de l'ASF, telles que rapportées à la Commission européenne par les États membres et fournit les chiffres de l'UE25 entre 2002 et 2005 à titre d'illustration. Le tableau 3, en fin de document, détaille l'ASF de chaque État membre (pour 2002-2005). Cette publication fournit un diagramme complémentaire pour de nombreux postes de l'ASF. Des renvois vers les données sont proposés dans tout le texte. Les colonnes du tableau 3 sont numérotées et les renvois dans le texte sont proposés entre crochets.

Le point de départ de l'analyse est le *niveau de déficit/excédent* et sa contribution à la variation de la dette des administrations publiques.

Le premier groupe d'ASF est appelé *Acquisition nette d'actifs financiers*. Ces ajustements apparaissent parce que les opérations financières sont "au-dessous de la ligne" : alors qu'elles ne contribuent pas au déficit, elles augmentent ou diminuent l'encours de la dette.

Un deuxième groupe de postes d'ASF comprend les opérations sur les passifs, exclus de la dette de Maastricht : *Produits financiers dérivés (F.34)* et *Autres engagements* essentiellement composés des *Autres comptes à payer (F.7)*.

Un troisième groupe d'ASF reprend plusieurs autres ajustements :

Les *Effets liés à la valeur nominale* sont indiqués sur les trois lignes suivantes (Émissions au dessus(-)/au dessous(+)) de la valeur nominale, Différence entre les intérêts (PDE D.41) acquis(-) et payés(+), Remboursement de la dette à une valeur supérieure(+)/inférieure(-) à la valeur nominale), tenant compte du fait que la dette publique, définie dans le règlement n°3605/93 modifié, exclut les intérêts courus non échus et est mesurée à sa valeur nominale (pour les bons et obligations émis).

L'*Appréciation (+)/dépréciation (-) de la dette en devise étrangère* reflète l'impact des variations des taux de change sur les composantes de la dette de Maastricht libellées en devises étrangères.

Les *Autres changements de volume* (changements de classement sectoriel (K.12.1) (+/-), et Autres changements du volume de passifs financiers (K.7, K.8, K.10) (-)) proviennent essentiellement du reclassement d'unités à l'intérieur ou à l'extérieur des administrations publiques et d'autres cas rares de disparition de la dette ne passant pas par le déficit/excédent.

Le dernier poste, *l'écart statistique*, reflète les différences provenant de la diversité des sources de données.

**Tableau 2 : L'ajustement stocks-flux pour l'UE25**

<b>UE25</b>				
<i>Données en millions d'euros</i>				
	2002	2003	2004	2005
<b>Capacité(+)/Besoin de financement(-)(PDE B.9) des administrations publiques (S.13)*</b>	<b>230625</b>	<b>302100</b>	<b>279998</b>	<b>252355</b>
<b>Acquisition nette (+) d'actifs financiers <sup>(1)</sup></b>	19948	32721	41969	89717
Numéraire et dépôts (F.2)	1555	4495	18584	28329
Titres autres qu'actions (F.3)	11182	-4005	18183	23038
Crédits (F.4)	6853	1859	8668	12550
Actions et autres participations (F.5)	-5210	12405	3705	5586
Autres actifs financiers (F.1, F.6 et F.7)	5568	17966	-7171	20213
<b>Ajustements <sup>(1)</sup></b>	-48235	-24928	-1947	-18199
Accroissement net (-) des engagements en instruments financiers dérivés (F.34)	-910	-1293	-1298	-1163
Accroissement net (-) d'autres engagements (F.5, F.6 and F.7)	-12557	-6834	4797	-22633
Émissions au dessus(-)/au dessous(+)) de la valeur nominale	5725	-298	3830	549
Différence entre les intérêts (PDE D.41) courus non échus(-) et payés(+)	-3711	-5140	1866	7318
Remboursement de la dette par à valeur supérieure(+)/inférieure(-) à la valeur nominale	-28169	-3397	-5103	-5239
Appréciation(+)/dépréciation(-) <sup>(2)</sup> de la dette en devise étrangère	-8612	-5508	-6939	4134
Changements de classement sectoriel (K.12.1)(+/-)	-92	-597	-614	-1645
Autres changements du volume de passifs financiers (K.7, K.8, K.10)(-)	92	-1861	1513	481
<b>Écarts statistiques</b>	-1692	1099	4219	-3073
<b>Variation de la dette brute consolidée des administrations publiques (S.13) <sup>(1)(3)</sup></b>	<b>200659</b>	<b>310978</b>	<b>324239</b>	<b>320800</b>
<i>Poste pour mémoire: effet d'agrégation**</i>		-64937	15823	19994
<i>Poste pour mémoire: variation de la dette totale des administrations publiques**</i>		246042	340062	340794

\*Veuillez noter la convention de signes utilisées pour la capacité/le besoin de financement.

(1) Consolidé au sein des administrations publiques.

(2) En raison des variations des taux de change et des activités de swap.

(3) Une inscription positive dans cette ligne signifie que la dette nominale augmente, une inscription négative étant synonyme d'une diminution de la dette nominale.

\*\* Les données agrégées pour l'UE25 sont calculées à partir des valeurs nominales transmises par les États membres à Eurostat, converties le cas échéant à partir d'un taux de change moyen ou de fin de période. Pour l'UE25, il est à noter que, en raison de l'impact des différents taux de changes utilisés lors de la conversion en Euros, "l'agrégation des variations (nationales) de la dette publique" (ici reportée) est différente de la "variation de la dette publique agrégée".

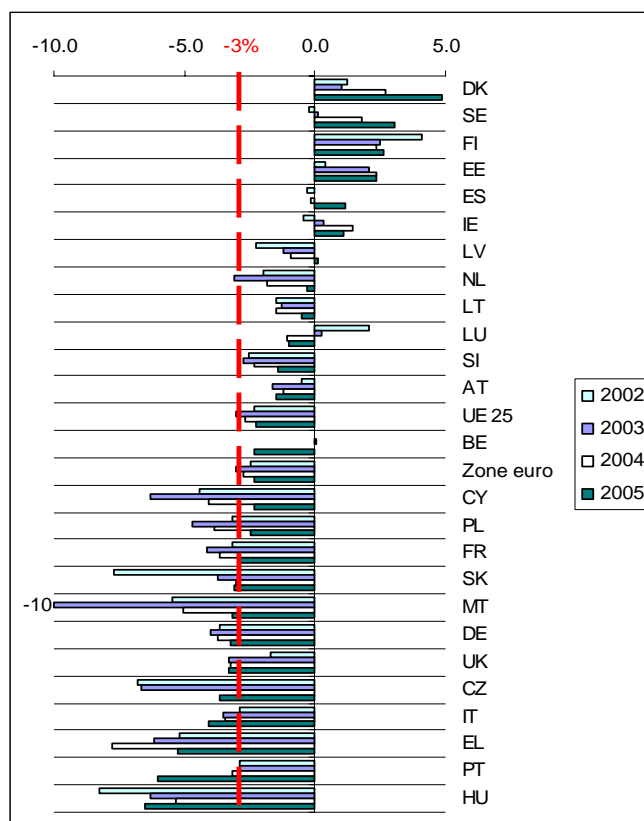
## Capacité de financement (+) / Besoin de financement (-) (PDE B.9)

Le principal facteur contribuant à la variation de la dette publique brute consolidée est généralement le déficit ou l'excédent des administrations publiques (tableau 3, colonne 1). La figure 3 illustre les niveaux de déficit entre 2002 et 2005, triés par ordre croissant de déficit pour 2005. Le déficit public de l'UE25 est resté entre 2,3 et 3% du PIB entre 2002 et 2005 alors que le déficit de la zone euro est resté légèrement supérieur à celui de l'UE25.

La Finlande, le Danemark et l'Estonie ont enregistré des excédents au cours de la période 2002-2005. La Suède et l'Irlande ont également eu des excédents, sauf en 2002. Le Luxembourg a eu des excédents en 2002 et 2003 et des déficits en 2004 et 2005. L'Espagne et la Lettonie ont enregistré des déficits sauf en 2005. Par ailleurs, 16 États membres sur 25 ont enregistré des déficits chaque année au cours de cette période. La Belgique a enregistré un déficit en 2005, tenant compte de la correction d'Eurostat en raison d'une reprise de dette importante par le gouvernement (SNCB), après avoir enregistré des déficits ou des excédents inférieurs à +/-0,1% du PIB entre 2002 et 2004.

Au cours de la période 2002-2005, l'Allemagne, la Grèce, Malte et la Hongrie ont enregistré des déficits toujours supérieurs à 3 % du PIB. Chypre a sensiblement diminué son déficit en dessous de cette limite, alors que son déficit était élevé en 2003.

Figure 3 : Capacité de financement (+) / Besoin de financement (-) en 2002-2005, en pourcentage du PIB



## Acquisition nette d'actifs financiers

L'acquisition nette d'actifs financiers est généralement le principal facteur de l'ASF. Elle tient compte des acquisitions moins cessions d'actifs financiers par le secteur des administrations publiques sous la forme de : Numéraire et dépôts (F.2), Titres autres qu'actions (F.3), Crédits octroyés par le gouvernement à des unités non gouvernementales (F.4), Actions et autres participations (F.5), Autres actifs financiers: essentiellement d'autres comptes à recevoir (F.7), et occasionnellement Or monétaire (F.1) ainsi que Réserves techniques d'assurance (F.6).

En principe, les informations sur l'acquisition nette d'actifs financiers doivent concorder avec les données des comptes financiers publiées par les États membres et transmises à Eurostat dans le cadre du programme de transmission décrit dans le SEC95. Il peut toutefois y avoir de légers écarts, notamment en raison de différences de moment de calcul des chiffres.

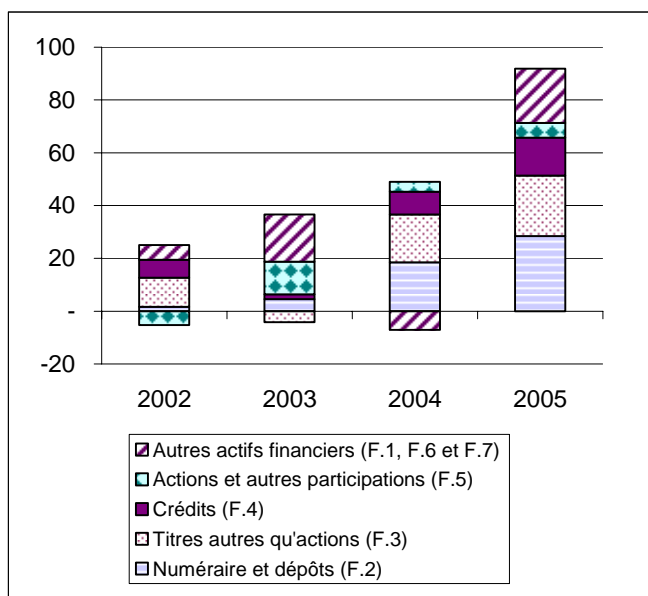
Les opérations sur actifs financiers sont rapportées sur une base consolidée, autrement dit excluant les transactions sur les instruments propres au gouvernement. Cela s'explique par le fait que la dette publique est définie comme étant consolidée au sein des administrations publiques. L'acquisition d'obligations d'État par des unités des administrations publiques n'est donc pas reprise (au tableau 2 par exemple) comme une acquisition d'actifs mais comme une réduction de la dette publique. Il est possible d'observer l'importance des opérations intra-sectorielles

lorsque des informations sont fournies au niveau de chaque sous-secteur. De telles informations sur les ASF par sous-secteur peuvent être consultées sur le site Web d'Eurostat.

Les opérations sur instruments financiers, telles que les ventes d'actions, n'ont pas d'incidence directe sur la dette publique; en effet, elles conduisent à des changements au niveau des avoirs d'autres types d'actifs financiers, normalement numéraire et dépôts. Cependant, il y a des répercussions indirectes sur la dette si le gouvernement utilise les recettes pour rembourser sa dette. Les variations de la valeur de marché (ex. : variations dues aux changements de prix) d'actifs financiers détenus par les administrations publiques ne sont pas incluses ici. Elles n'ont aucun impact sur le déficit public ni sur la variation de la dette.

La figure 4 montre les composantes des acquisitions nettes d'actifs financiers pour l'UE25 en 2002-2005 en milliards d'euros. Ces dernières années, une tendance a été observée : l'accumulation de Numéraire et dépôts (F.2) et de Titres autres qu'actions (F.3), avec un impact respectif moyen de 0,3% et 0,1% du PIB en 2005. Les prêts contribuent à un résultat positif au cours de la période, 0,1% en 2005. Le signe d'Autres actifs financiers (F.1, F.6 et F.7) et d'Actions et autres participations (F.5) est variable. Toutefois, ces deux postes peuvent avoir d'importantes répercussions sur la variation des niveaux de dette de 2002 à 2005.

**Figure 4 : Acquisition nette d'actifs financiers de 2002 à 2005 pour l'UE25 (en milliards d'euros)**



A chaque composante de l'ASF correspond une section, dont le but est d'examiner les données par pays, en se concentrant sur des valeurs importantes. À des fins analytiques, les Autres actifs financiers (F.1, F.6 et F.7) sont analysés séparément, avec les Accroissement net d'autres passifs (F.6 et F.7) et les Produits financiers dérivés (F.34).

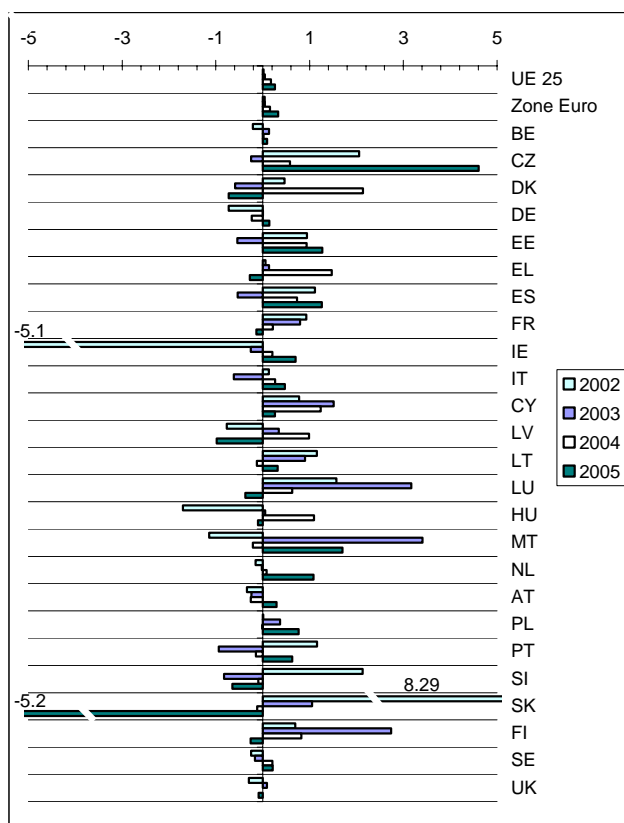
### Numéraire et dépôts (F.2)

La position F.2 (colonne (5)) montre essentiellement les mouvements des dépôts des administrations publiques auprès des banques, ceux-ci pouvant significativement fluctuer d'une année à l'autre, en particulier en raison des opérations du Trésor. D'autres unités des administrations publiques (ex. : administrations locales, administrations de sécurité sociale) détiennent également des comptes bancaires. Cette position tend à augmenter avec la croissance économique; en moyenne, les États membres avec une croissance nominale élevée du PIB auront des valeurs F.2 supérieures. Les opérations du poste F.2 peuvent également être influencées d'une année à l'autre par des opérations très importantes conduisant à d'importantes rentrées ou sorties d'argent au cours d'une année donnée. Ainsi, une émission d'obligations d'envergure peut augmenter les dépôts des administrations publiques si le produit de l'émission n'est pas utilisé à une autre fin comme le remboursement d'obligations ou les dépenses des administrations publiques, mais est conservé à la banque.

Des valeurs positives particulièrement élevées peuvent être observées en République tchèque (en 2002, 2005), au Danemark (2004), au Luxembourg (2002, 2003), à Malte (2003), en Slovaquie (2002, en grande partie lié au produit considérable de privatisation cette année-là) et en Finlande (2003). D'un autre côté, des valeurs négatives sont relevées en Irlande en 2002 (reflétant un changement de comportement d'un fonds de réserves

de retraite important qui s'est mis à investir sur le marché) et en Slovaquie en 2005.

**Figure 5 : Numéraire et dépôts (F.2) 2002-2005, en pourcentage du PIB**



### Titres autres qu'actions (F.3)

Les titres autres que des actions (colonne (6)) rendent essentiellement compte d'acquisitions nettes, en particulier par certaines administrations de sécurité sociale ou d'autres fonds de réserves riches en avoirs. Elles se font généralement sous la forme de bons, obligations ou billets émis par des banques, des sociétés non financières ou des non-résidents (y compris des gouvernements étrangers). L'achat d'obligations émises par des unités des administrations publiques résidentes n'est pas rapporté sous ce poste parce qu'il entraîne une baisse de la dette de Maastricht. De tels achats sont donc rapportés sous les postes Variation de la dette et Remboursement inférieur/supérieur au pair (cf. ci-dessous).

La figure 6 illustre une dispersion prononcée parmi les États membres pour ce poste. Le Danemark (2002, 2004 et 2005), l'Estonie (2002, 2003), la Finlande (toutes les années) et dans une moindre mesure la Suède (2005) enregistrent d'importants achats, reflétant des investissements financiers de la sécurité sociale; le chiffre est aussi élevé pour l'Autriche en 2002. Par contre, d'autres flux d'investissements importants d'administrations de sécurité sociale ayant beaucoup d'avoirs n'apparaissent pas sous ce poste parce qu'ils investissent essentiellement ou exclusivement dans des titres d'État (par ex. : Chypre et Grèce), lesquels sont consolidés dans cette présentation, voire dans des dépôts (Luxembourg).

Figure 6 : Titres autres qu'actions (F.3) 2002-2005, en pourcentage du PIB

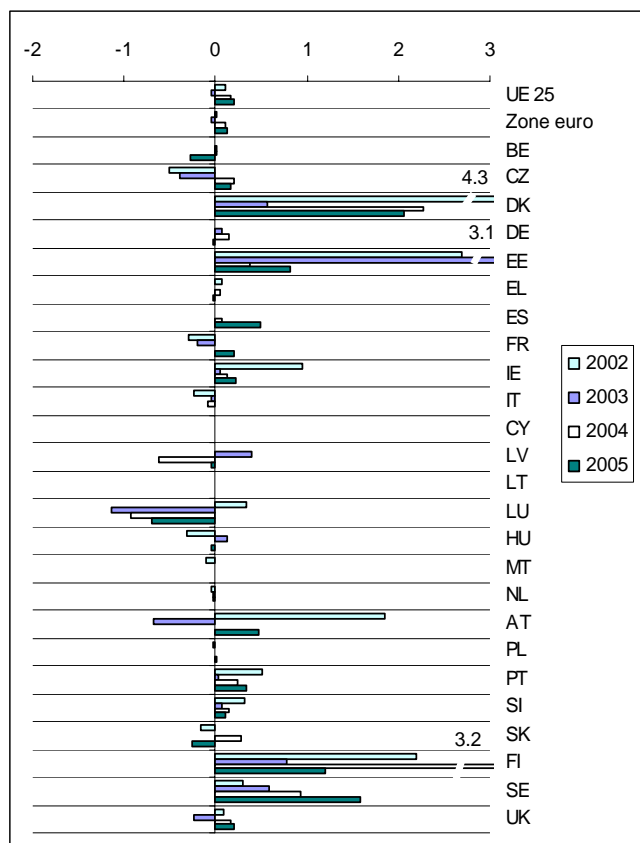
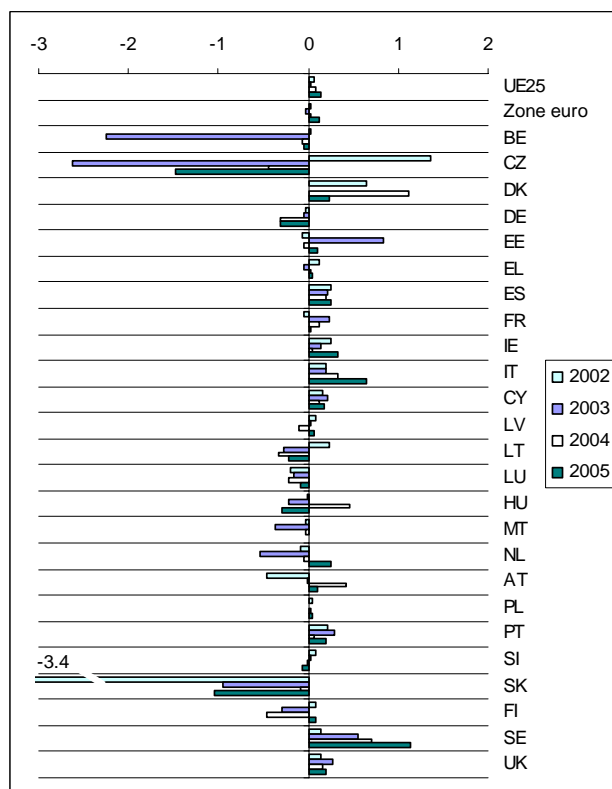


Figure 7 : Crédits (F.4) 2002-2005, en pourcentage du PIB



### Crédits (F.4)

Le poste F.4 (colonne (7)) comprend des crédits accordés à des unités autres qu'administrations publiques uniquement, puisque les chiffres de ce tableau sont consolidés. Il inclut les prêts à des administrations étrangères, à des entreprises publiques ou à des étudiants, notamment. La valeur des crédits augmente en proportion des prêts accordés et diminue avec leur remboursement, avec des inscriptions en contrepartie sous le poste espèces. Les annulations de prêts y figurent également avec une inscription en contrepartie sous Transferts en capital (dépenses publiques). La taille de ce poste témoigne de l'importance des prêts dans la politique publique de plusieurs pays.

Le Danemark (surtout en 2004), l'Estonie (2003) et la Suède (presque tout le temps) affichent des valeurs positives remarquables. Des valeurs négatives importantes peuvent être observées en Belgique, en République tchèque et en Slovaquie. En ce qui concerne la Belgique, un changement dans le financement des prêts au logement, remplacés par des garanties, a conduit en 2003 à la quasi liquidation du portefeuille public de prêts. Les remises de dette expliquent en grande partie les chiffres négatifs non négligeables de la République tchèque en 2003 et 2005 et de la Slovaquie en 2002 (i.e. avec un impact sur le déficit).

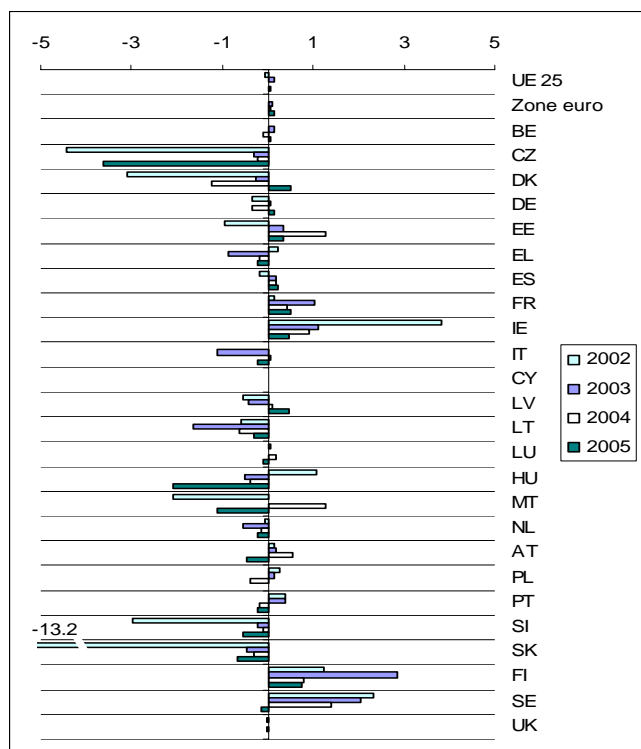
### Actions et autres participations (F.5)

Le poste Actions et autres participations (colonne (8)) représente les acquisitions moins les cessions par les unités des administrations publiques de participations dans les entreprises. Il peut être l'expression de produits de privatisations, de l'injection de capitaux propres dans des entreprises publiques, ou d'opérations de portefeuille. La figure 8 rend compte de ces diverses opérations sur une base nette.

Une diminution des actions et autres participations peut être le reflet de produits de privatisations. Ils peuvent être non négligeables, notamment pour les nouveaux États membres. Les privatisations pour les 15 États membres de l'UE ont connu une apogée au cours des années 1990. Ainsi, les valeurs (négatives) élevées de la République tchèque en 2002 et 2005 sous le poste Actions et autres participations et de la Slovaquie en 2002 témoignent d'importantes privatisations. Il convient de noter qu'au cours de ces années, les chiffres du poste Numéraire et dépôts (F.2, colonne (5)) pour ces pays ont enregistré une très nette augmentation, reflétant le produit collecté en espèces.

Le poste Actions et autres participations rend également compte de l'injection de fonds propres par les administrations publiques, autrement dit des espèces versées par le secteur public à des entreprises publiques spécifiques, dès lors que les administrations publiques se comportant comme un investisseur privé avec l'espoir d'un retour sur leurs fonds investis. De telles injections en fonds propres ne sont alors pas considérées comme des dépenses publiques en comptabilité nationale.

**Figure 8 : Actions et autres participations (F.5) 2002-2005, en pourcentage du PIB**



Étant donné qu'elles ne sont pas assimilées à des dépenses des administrations publiques, elles ne figurent pas dans le besoin/la capacité de financement des États membres, même si elles entraînent des besoins financiers et une augmentation (indirecte) de la

dette publique. Eurostat est particulièrement vigilant en ce qui concerne l'enregistrement des apports en capital : ils doivent être enregistrés comme des dépenses publiques (dépenses de transferts en capital) dès lors qu'il n'y a aucune preuve que l'administration agit comme un investisseur privé. Des cas d'injections en fonds propres importants (les apports de capitaux considérés comme des opérations sur participations plutôt que des transferts en capital) sont observés au Danemark (investissements dans des "quasi-sociétés"), en Estonie (2002, apports dans une société immobilière), en Grèce (2005, Banque agricole de Grèce), en France (2003, France Télécom), en Italie (2004, transfert d'actifs chez SACE), en Lettonie (2005, fonds d'investissements et environnement) en Hongrie (2002, injection dans la Banque centrale), en Malte (Air Malta), Portugal (2002, hôpitaux et 2004 Banque Caixa), et en Autriche (2004, Chemins de fer autrichiens).

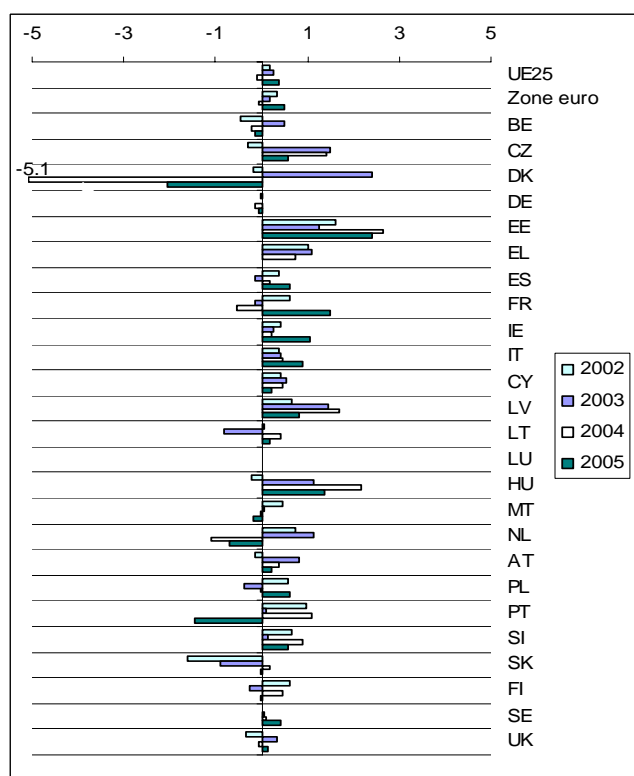
Le poste Actions et autres participations tient également compte des investissements en portefeuille sous forme d'achat d'actions cotées sur le marché par certaines unités des administrations publiques, notamment des administrations de sécurité sociale ayant beaucoup d'avoirs, comme en Irlande (2002 – compte de réserve), en Finlande et en Suède. Il englobe par ailleurs les investissements nets dans des organismes de placement collectif, lesquels sont des moyens de placement alternatifs. Plus particulièrement, les placements dans des sicav monétaires sont repris sous ce poste bien qu'ils soient équivalents aux dépôts bancaires.

### Autres actifs et passifs financiers

Ce poste intègre les Autres actifs et passifs financiers (F.1, F.6 et F.7), l'Accroissement net d'autres passifs (F.6 et F.7) et les Produits financiers dérivés (F.34). Alors que les comptes publics ou les inscriptions au budget sont souvent sur base caisse (ou en partie sur base caisse) au sein de l'UE, le SEC 1995 respecte le principe des droits constatés (à savoir l'enregistrement des opérations lorsque l'obligation de paiement survient et non lors du paiement lui-même). Par conséquent, l'impact sur les besoins financiers de l'administration ne découle pas directement du déficit étant donné que les recettes publiques peuvent être encaissées ou que les dépenses publiques peuvent être liquidées à des périodes comptables différentes de celles de l'opération économique elle-même. Il convient donc d'ajouter deux postes pour la transition entre le déficit et la variation de la dette: les postes Autres actifs financiers (colonne (9)), indiquant essentiellement les montants à recevoir par le gouvernement, et le poste Accroissement net d'autres passifs (colonne (12)), renseignant principalement les montants à verser par le gouvernement.

Le poste Autres actifs financiers inclut en majeure partie les créances de taxes et cotisations sociales ainsi que les montants liés aux transactions européennes (les montants versés par l'administration publique pour le compte de l'UE, mais pas encore remboursés par l'UE),

**Figure 9 : Valeur financière nette : autres actifs financiers moins accroissement net d'autres passifs**



les crédits commerciaux ou, à de rares occasions, les paiements anticipés pour des dépenses telles que des salaires ou des prestations payés avec un mois d'avance. Les inscriptions positives peuvent refléter la tendance des stocks d'autres actifs financiers à augmenter au fil du temps en raison de la croissance nominale du PIB.

De même, les inscriptions du poste Accroissement net d'autres passifs, incluent (entre autres) les livraisons de marchandises et de services pas encore payées ainsi que les sommes versées par l'UE, mais que l'administration publique n'a pas encore réglées au

bénéficiaire final. La figure 9 présente l'impact net d'autres actifs et d'autres passifs. D'importantes valeurs peuvent être observées pour le Danemark en 2003, 2004 et 2005, et il est tenu compte de l'impact d'effets de rééquilibrage.

Par ailleurs, des organismes administratifs publics, en particulier les Trésors, effectuent des opérations en produits financiers dérivés tels que swaps, opérations à terme et options. Les flux en espèces liés à ces opérations sont enregistrés dans les comptes financiers. Ces derniers n'ont qu'un effet limité dans l'ensemble.

## Autres ajustements

### Effets de la valeur faciale

Ces postes s'expliquent par le fait que la dette de Maastricht est évaluée à la valeur nominale (faciale).

La différence entre les intérêts (PDE D.41) acquis et payés (colonne (14)) doit être présentée ici, étant donné que les dépenses publiques sur les intérêts, conformément au SEC 1995, exigent une inscription étalée dans le temps selon le principe des droits constatés, alors que l'incidence sur les espèces ne se fait ressentir qu'une fois les intérêts effectivement payés. Étant donné que ce poste reprend également la répartition de la prime ou de la décote en question, les valeurs positives reflèteraient l'impact sur l'exercice d'importants montants d'obligations émises par le passé au-dessus du pair. Il est ici tenu compte de l'ajustement des swaps "flux d'intérêts résultant des accords de swaps et des contrats de garantie de taux" (cf. l'annexe méthodologique). L'inscription importante pour la Slovaquie en 2005 s'explique par le remboursement d'une ancienne dette envers la République tchèque, à la suite d'un arbitrage international. L'inscription importante pour l'Italie en 2005 correspond essentiellement à la capitalisation sur certains instruments financiers émis en 2005 et aux ajustements pour swaps.

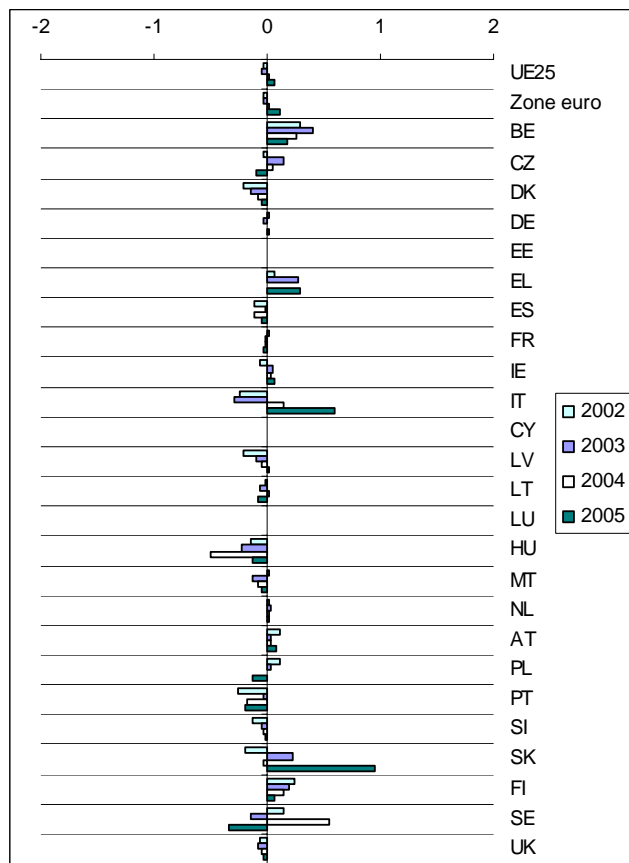
Les gouvernements émettent régulièrement des obligations en dessous ou au-dessus de leur valeur nominale (valeur faciale = pair), particulièrement sous la forme d'obligations assimilables ou dans le cas de bons à coupon zéro (pas courants en Europe). Lorsque les valeurs faciales et les valeurs d'émission diffèrent, cela a des conséquences pour l'enregistrement des comptes nationaux. Étant donné que la dette publique doit être comptabilisée à la valeur faciale, mais que les produits rentrant dans la catégorie numéraire et dépôts correspondent à la valeur d'émission, la différence doit être comptabilisée en tant qu'Émission *au-dessus/en dessous du pair* (cf. colonne (13)). Par conséquent, la différence n'est pas comptabilisée en dépense ou recette publique au moment de l'émission, mais uniquement progressivement dans le temps.

De même, un ajustement identique doit être effectué en cas de remboursement anticipé, lorsque l'administration rachète les obligations émises. La différence entre la valeur de rachat et la valeur d'émission doit être présentée dans la colonne *Remboursement de dettes*

*au-dessus/en dessous du pair* (cf. colonne (15)). L'important montant négatif pour l'Italie en 2002 s'explique par une opération spécifique pour laquelle une créance à faible taux d'intérêt de la Banque centrale sur l'administration publique a été remboursée par anticipation au-dessous du pair.

Les valeurs élevées pour l'Irlande en 2004 dans les deux postes Émission au-dessus/en dessous du pair (colonne (13)) et Remboursement des dettes au-dessus/en dessous du pair (colonne (15)) correspondent à un refinancement à grande échelle de la dette, traité statistiquement comme un remboursement d'anciennes dettes avec émission de nouvelles dettes.

Figure 10 : Différence entre les intérêts (PDE.41) acquis et payés entre 2002-2005, en pourcentage du PIB

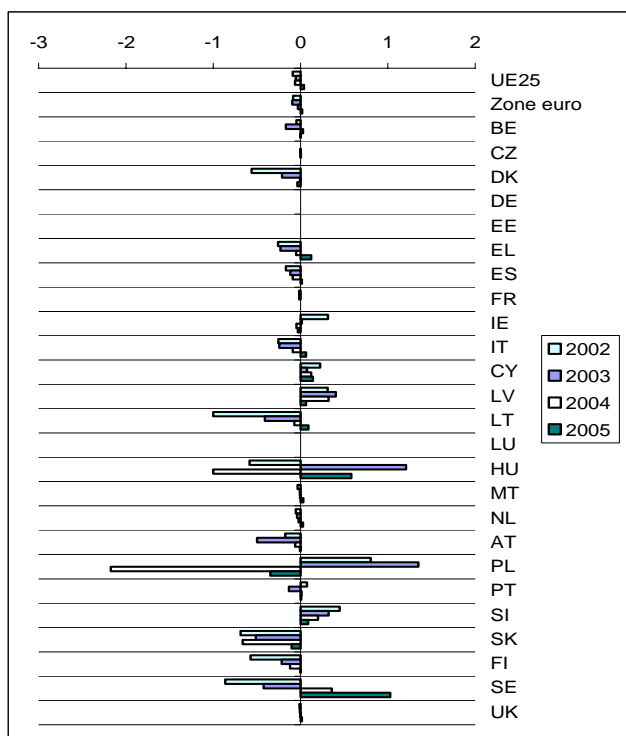




## Appréciation/dépréciation de la dette en devise étrangère

Si une administration émet des obligations libellées dans une devise autre que la sienne, la dépréciation ou l'appréciation de la monnaie nationale conduit à des variations de la dette sans avoir d'impact sur le déficit/l'excédent. Ces montants doivent être enregistrés sous le poste Appréciation/dépréciation de la dette en devise étrangère (colonne (16)). Si l'on considère la figure 11, il est clair que les nouveaux États membres ont émis pour la plupart un nombre substantiel d'obligations libellées en devise étrangère, essentiellement en euros ou en dollars américains. D'importantes valeurs négatives peuvent être observées pour la Slovaquie (2002, 2003 et 2004) ainsi que la Lituanie (2002, 2003) alors que des valeurs positives remarquables peuvent être observées pour la Slovénie (2002) et pour la Lettonie (2003). D'importantes valeurs sont également constatées pour la Hongrie, la Pologne et la Suède mais avec des signes différents au cours de la période visée, ce qui reflète les phases d'appréciation et de dépréciation de leur devise. En général, ce poste de l'ASF perd en importance avec l'introduction de l'euro.

Figure 11 : Appréciation/dépréciation de la dette en devise étrangère de 2002 à 2005, en pourcentage du PIB

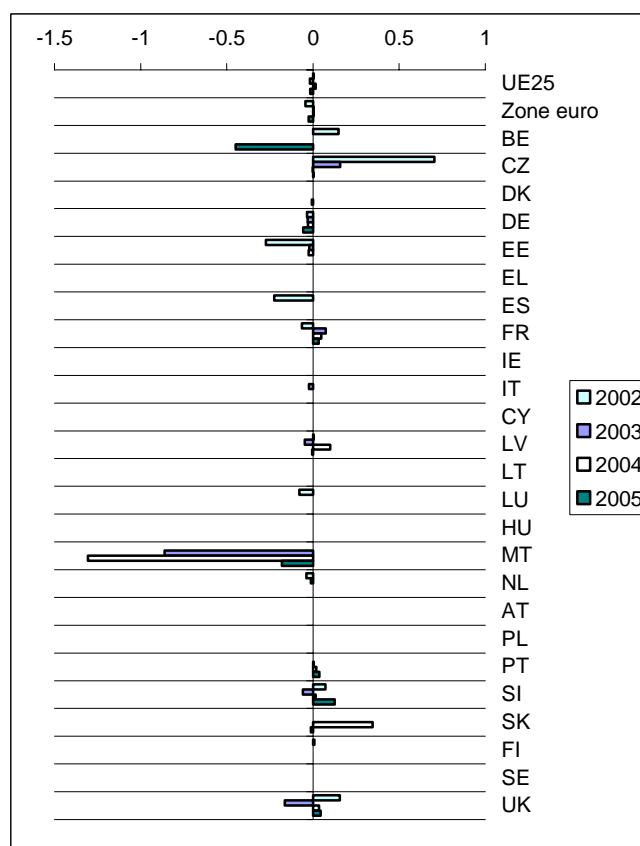


## Autres changements de volume : changements de classement sectoriel (K.12.1) (+/-) et autres changements du volume des passifs financiers (K.7, K.8, K.10) (-)

Il se peut qu'une unité institutionnelle classée à l'extérieur (à l'intérieur) de l'administration soit reclassée à l'intérieur (à l'extérieur). L'impact d'une telle modification est indiqué sous Changements de classement sectoriel (K.12.1) (colonne (17)). D'autres événements spécifiques peuvent donner lieu à des inscriptions en autres changements de volume.

Des valeurs importantes peuvent être observées pour la République tchèque en 2002 (reclassement au sein de l'administration d'une agence de restructuration) et pour Malte en 2003 (reflétant l'impact de la réorganisation de l'industrie des chantiers navals) et en 2004 (transfert à une entreprise publique de terrains des administrations, avec leurs passifs).

Figure 12 : Autres changements de volume entre 2002 et 2005, en pourcentage du PIB



## Écart statistique

Les comptes du secteur des administrations publiques dans la comptabilité nationale (SEC1995) sont souvent compilés à partir de toute une série de sources, qui peuvent ne pas être totalement intégrées ou complètement homogènes, ce qui entraîne des différences entre les données des recettes/dépenses et les données de financement, ou entre les données spécifiques aux transactions et autres flux économiques liés à la dette (effets de la valeur nominale et autres

changements de volume) et les données liées à la variation de la dette.

L'importance des écarts peut donc être un indice de la précision des données fournies par les États membres. Par conséquent, Eurostat suit de près ces écarts, afin de déterminer s'ils sont excessifs ou s'ils s'accumulent (autrement dit s'ils sont du même signe) au fil du temps. Un écart continuellement positif peut en particulier

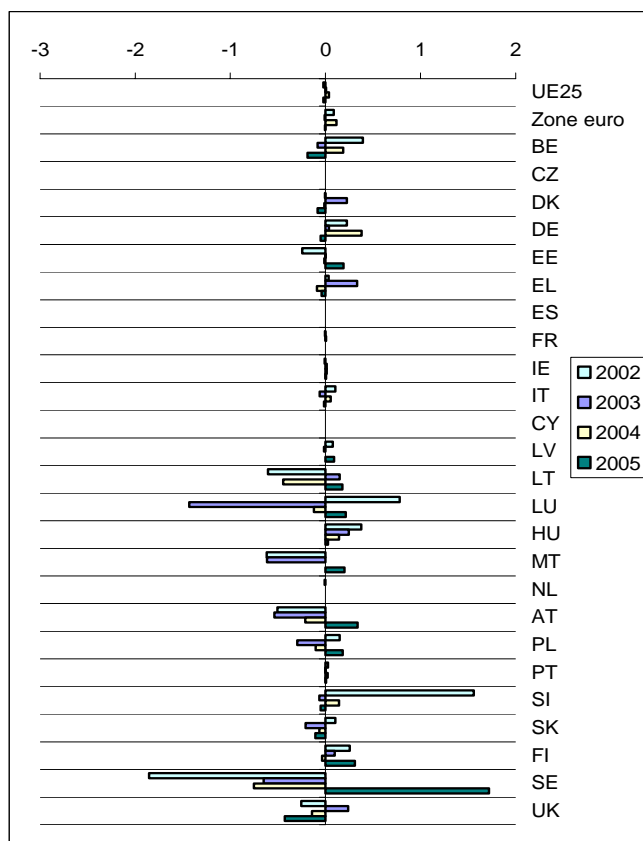
conduire à se demander si la mesure du déficit est correcte.

Cependant, les pratiques en matière d'écart statistiques diffèrent en Europe, certains responsables de l'élaboration des données les présentant explicitement tandis que d'autres les allouent sous divers autres postes d'ASF, tels que les autres actifs et passifs financiers. Par conséquent, à certaines fins, il peut être utile de considérer les autres actifs, autres passifs et écarts statistiques ensemble.

Les écarts statistiques entre les comptes non financiers et financiers sont souvent dus à la date d'enregistrement des opérations du Trésor ou du Budget par rapport au moment où elles passent par le système bancaire. Une cause non négligeable d'écarts provient de l'enregistrement en droits constatés et de la difficulté de faire concorder la base caisse et les données en droits constatés.

La Suède, le Luxembourg et l'Autriche affichent des valeurs élevées mais elles se compensent largement au fil du temps. La Slovénie affiche une valeur élevée en 2002. La valeur cumulée au cours de la période de 2002-2005 est positive au-dessus de 0,5 % du PIB pour l'Allemagne, la Hongrie, la Slovénie et la Finlande, mais pour ces pays la tendance est généralement à la baisse et, en 2005, la valeur de leurs écarts statistiques était respectivement de 0,0%, 0,0%, 0,0% et 0,3% du PIB. L'écart statistique auparavant élevé pour la Grèce a (aujourd'hui) sensiblement diminué, après des révisions successives à la hausse du déficit.

Figure 13 : Ecart statistique en 2002-2005, en pourcentage du PIB



## Ajustement stocks-flux pour les administrations publiques - moyenne 2002-2005 - en % du PIB

Ajustement stocks-flux pour les administrations publiques - moyenne 2002-2005 - en % du PIB																					
Octobre 2006 Notification PDE																					
	Capacité(+)/ Besoin de financement(-) (PDE B.9) des administrations publiques	Variation de la dette brute consolidée des administrations publiques (S.13)	Ajustement stocks-flux (ASF)	Acquisition nette (+) d'actifs financiers	Numéraire et dépôts (F.2)	Titres autres qu'actions (F.3)	Crédits (F.4)	Actions et autres participations (F.5)	Autres actifs financiers (F.1, F.6 et F.7)	Ajustements	Accroissement net ( ) de passifs en instruments financiers dérivés (F.34)	Accroissement net(-) d'autres passifs (F.6 et F.7)	Émissions au dessus(-) /au dessous(+) de la valeur nominale	Différence entre les intérêts acquis (PDE D.41) (-) et payés(4) (+)	Remboursement de la dette par une valeur supérieure(-) /inférieure(+) à la valeur nominale	Augmentation de valeur(+)/dépréciation(-) (5) de la dette en devise étrangère (6)	Changements de classement sectoriel (K.12.1)(6) (+/-)	Autres changements de volume de passifs financiers (K.7, K.8, K.10)(6) (-)	Ecarts statistiques	Différence entre les comptes financiers et les comptes de capital (B.9f-B.9)*	Autres écarts statistiques (+/-)
	(1)	(2)	(3)= (4)+(10)+(19)	(4)= (5)+(6)+(7) + (8)+(9)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)= (11)+(12)+(13) + (14)+(15) + (16)+(17)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)= (20)+(21)	(20)	(21)
UE25	-2,6	2,8	0,2	0,4	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	-0,2	0,0	-0,1	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Zone euro	-2,7	2,8	0,2	0,4	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	-0,3	0,0	-0,1	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
BE	-0,6	0,2	-0,3	-0,7	0,0	-0,1	-0,6	0,0	-0,1	0,3	0,0	0,0	0,1	0,3	0,1	0,0	-0,1	0,0	0,1	0,1	0,0
CZ	-5,0	3,0	-2,0	-1,4	1,7	-0,1	-0,8	-2,1	0,0	-0,6	0,0	-0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
DK	2,5	-1,2	1,2	1,1	0,3	2,3	0,5	-1,0	-1,0	0,1	0,0	0,2	0,2	-0,1	0,0	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
DE	-3,7	3,2	-0,5	-0,5	-0,2	0,0	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
EE	1,8	0,5	2,3	3,6	0,7	1,8	0,2	0,2	0,7	-1,3	0,0	-1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0
EL	-6,1	6,5	0,4	0,8	0,3	0,0	0,0	-0,3	0,6	-0,4	0,0	-0,1	-0,3	0,2	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
ES	0,2	0,4	0,6	1,1	0,6	0,1	0,2	0,1	0,0	-0,5	0,0	-0,3	0,0	-0,1	0,0	-0,1	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0
FR	-3,5	4,5	1,1	1,2	0,5	-0,1	0,1	0,5	0,2	-0,1	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
IE	0,6	0,5	1,1	1,3	-1,1	0,3	0,2	1,6	0,3	-0,2	-0,1	-0,2	-0,2	0,0	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
IT	-3,5	2,8	-0,7	0,3	0,1	-0,1	0,3	-0,3	0,3	-1,0	0,0	-0,2	0,2	0,1	-0,9	-0,1	0,0	0,0	0,0	ND	ND
CY	-4,3	6,0	1,7	1,5	0,9	0,0	0,2	0,0	0,4	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
LV	-1,1	1,3	0,3	0,5	-0,1	-0,1	0,0	-0,1	0,7	-0,2	0,0	-0,4	0,0	-0,1	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	ND
LT	-1,2	0,9	-0,3	-0,1	0,6	0,0	-0,1	-0,8	0,3	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	-0,3	0,0	0,0	0,0	-0,2	-0,2
LU	0,1	0,3	0,4	0,5	1,3	-0,6	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0
HU	-6,6	6,4	-0,1	-0,1	-0,2	-0,1	0,0	-0,5	0,7	-0,3	0,2	-0,5	0,2	-0,2	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2
MT	-5,9	4,9	-1,0	0,2	0,9	0,0	-0,1	-0,5	-0,1	-0,9	0,0	-0,2	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,6	0,0	-0,3	0,1
NL	-1,8	2,0	0,2	0,1	0,2	0,0	-0,1	-0,2	0,2	0,2	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
AT	-1,2	1,4	0,2	0,8	-0,1	0,4	0,0	0,1	0,4	-0,4	-0,3	0,1	0,0	0,1	0,0	-0,2	0,0	0,0	0,0	-0,2	-0,1
PL	-3,6	3,8	0,3	0,5	0,3	0,0	0,0	0,0	0,2	-0,3	0,0	0,0	-0,2	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
PT	-3,7	4,6	0,8	1,0	0,2	0,3	0,2	0,1	0,2	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SI	-2,3	2,3	0,0	-0,3	0,1	0,2	0,0	-1,0	0,3	0,0	0,0	-0,3	0,0	-0,1	0,0	0,3	-0,1	0,1	0,4	ND	ND
SK	-4,4	0,3	-4,1	-4,3	1,0	0,0	-1,4	-3,7	-0,3	0,3	0,0	0,3	0,2	0,2	0,0	-0,5	0,0	0,1	-0,1	-0,1	0,0
FI	2,9	1,0	3,9	4,1	1,0	1,9	-0,1	1,4	0,0	-0,3	-0,2	-0,2	0,0	0,2	0,1	-0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0
SE	1,2	1,1	2,3	2,9	0,0	0,8	0,6	1,4	0,0	-0,2	0,0	-0,1	-0,3	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	-0,4	-0,4	0,0
UK	-2,9	3,0	0,1	0,2	-0,1	0,1	0,2	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0
UE25	-2,6	2,8	0,2	0,4	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	-0,2	0,0	-0,1	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Zone euro	-2,7	2,8	0,2	0,4	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	-0,3	0,0	-0,1	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1

## ➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES METHODOLOGIQUES

**Rappel :** La base juridique de la procédure concernant les déficits excessifs est l'article 104 du Traité instituant la Communauté européenne et le protocole V annexé au traité. L'article 104 dispose que :

1. Les États membres évitent les déficits publics excessifs.
2. La Commission surveille l'évolution de la situation budgétaire et du montant de la dette publique dans les États membres en vue de déceler les erreurs manifestes. Elle examine, notamment, si la discipline budgétaire a été respectée, et ce sur la base des deux critères visés ci-après :

(a) si le rapport entre le déficit public prévu ou effectif et le produit intérieur brut dépasse une valeur de référence, à moins que :

- le rapport n'ait diminué de manière substantielle et constante et atteint un niveau proche de la valeur de référence,
- le dépassement de la valeur de référence ne soit qu'exceptionnel et temporaire et que ledit rapport ne reste proche de la valeur de référence;

(b) si le rapport entre la dette publique et le produit intérieur brut dépasse une valeur de référence, à moins que ce rapport ne diminue suffisamment et ne s'approche de la valeur de référence à un rythme satisfaisant.

Les rapports définis sont de 3 % pour le déficit et 60 % pour la dette publique dans le protocole annexé.

**Source de données fiscales:** Le règlement 3605/93 du Conseil, dans sa forme modifiée, définit les données devant être transmises par les États membres à la Commission européenne dans le cadre de la PDE<sup>2</sup>: les tableaux de notification 1-4. Le tableau 3A constitue en bonne partie la base des commentaires et graphiques de cette publication. Il est intitulé "*Données expliquant les contributions du déficit/de l'excédent et des autres facteurs pertinents, à la variation du niveau de la dette (administrations publiques)*".

Des données détaillées, incluant les tableaux tels que transmis par les États membres, peuvent être consultées sur le site Web d'Eurostat dans les données à accès libre et aussi dans la rubrique *Statistiques financières des administrations publiques*.

**Déficit:** Selon le Protocole sur la procédure concernant les déficits excessifs annexé au Traité, le déficit ou l'excédent public doit correspondre au besoin ou à la capacité de financement telle que définie par le Système Européen de Comptes (SEC) du secteur des administrations publiques<sup>3</sup>.

La capacité/le besoin de financement (B.9) est le solde du compte de capital dans le SEC95. Ces données sont également calculées comme la différence entre les recettes totales et les dépenses totales du secteur des administrations publiques définies dans le règlement 1500/2000 de la Commission portant modification du SEC95 afin d'inclure la définition des recettes totales et des dépenses totales des administrations.

Le B.9 PDE (à savoir le déficit applicable par la surveillance budgétaire) diffère du B.9 en raison du "flux d'intérêts résultant des accords de swaps et des contrats de garantie", inclus dans les intérêts pour la procédure PDE (PDE D.41), mais exclus dans le cas du SEC 95 (D.41).

**Dette publique brute:**<sup>4</sup> d'après le protocole annexé au Traité, la dette publique est la dette brute consolidée de l'ensemble du secteur des administrations publiques en fin d'année (en valeur nominale). Le règlement n°3605/93<sup>5</sup> du Conseil, modifié, précise que la dette publique est constituée des engagements des administrations publiques dans les catégories suivantes: numéraires et dépôts (AF.2), titres autres qu'actions, à l'exclusion des instruments financiers dérivés (AF.33), et crédits (AF.4). Il ajoute que la valeur nominale ne tient pas compte des intérêts acquis et correspond à la valeur faciale pour les titres.

**Consolidation :** Les données de la dette des États membres doivent être transmises sous forme consolidée au niveau du secteur des administrations publiques. La consolidation est la présentation d'un ensemble d'unités institutionnelles comme s'il s'agissait d'une seule et unique unité institutionnelle. Cela implique l'élimination, des emplois/actifs et ressources/passifs, de toutes les transactions réciproques ainsi que des réévaluations, d'autres variations des volumes et encours se produisant entre unités appartenant au même groupe: dans le cas présent, le secteur ou le sous-secteur<sup>6</sup>. La dette publique brute doit être consolidée: dès lors, les titres publics détenus par les unités des administrations publiques doivent être exclus.

De même, tous les postes signalés dans le tableau 3A doivent également être consolidés: non seulement ceux liés aux transactions (par ex. : un prêt accordé par une administration centrale à une unité d'administration locale doit être retiré du calcul de la dette consolidée des administrations publiques), mais également ceux liés aux ajustements de réévaluations (par ex. : émission et remboursements ainsi que réévaluation en devise étrangère) et d'autres ajustements de flux économiques (autres changements de volume des passifs financiers).

<sup>2</sup> Notification de la Procédure sur les déficits excessifs (PDE) telle qu'exigée par le protocole annexé au Traité sur l'Union européenne (cf. Journal officiel C 191 du 29 juillet 1992) et des actes juridiques connexes.

<sup>3</sup> Le SEC95 décrit le secteur des administrations publiques comme les unités institutionnelles qui sont des producteurs non marchands dont la production est destinée à la consommation individuelle et collective et dont la majeure partie des ressources provient de contributions obligatoires versées et/ou dont l'activité principale consiste à effectuer des opérations de redistribution du revenu et de la richesse nationale. Pour un complément d'information sur le secteur des administrations publiques, voir notamment le SEC95 §1.28, §2.68-74 et les tableaux 2.1 et A IV.5.

<sup>4</sup> La dette consolidée du secteur des administrations publiques en fin d'année est communiquée par les États membres dans le tableau 1 de la notification de la PDE.

<sup>5</sup> Journal officiel L332, 31.12.1993, 9.7. Règlement modifié en dernier lieu.

<sup>6</sup> Cf. ESA95 § 1.58 et SCN § 2.80-2.84.

## ***Pour en savoir plus :***

### **Données :**

[Site Web EUROSTAT/Page d'accueil/Economie et finances/Données/Secteur des Administrations publiques/Déficit et dette publics/Transition du déficit/surplus à la variation de la dette](#)

---

### **Les journalistes peuvent contacter le service média support :**

Bâtiment BECH, Bureau A4/125  
L - 2920 Luxembourg

Tel. (352) 4301 33408

Fax (352) 4301 35349

E-mail: [eurostat-mediasupport@ec.europa.eu](mailto:eurostat-mediasupport@ec.europa.eu)

### **European Statistical Data Support:**

Eurostat a mis en place, conjointement avec les membres du "Système statistique européen", un réseau de centres d'appui, qui couvrira presque tous les États membres et certains pays de l'AELE.

La mission de ces centres sera d'aider et d'orienter les utilisateurs qui se procureront des données statistiques européennes sur l'internet.

Vous trouverez sur notre site internet des informations sur ce réseau de centres d'appui:

<http://ec.europa.eu/eurostat/>

---

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à :

### **l'Office des publications officielles des Communautés européennes.**

2, rue Mercier

L - 2985 Luxembourg

URL: <http://publications.europa.eu>

E-mail: [info-info-opoce@ec.europa.eu](mailto:info-info-opoce@ec.europa.eu)

---

Nos plus vifs remerciements à Gitte Renno et Sylvie Villaume pour leur aide.